



VILLE DE
RICHMOND

AVIS PUBLIC **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Projet de règlement numéro 353, adopté le 14 novembre 2025, modifiant le règlement de zonage numéro 108 et le règlement de démolition numéro 334.

OBJET DU PROJET

Le projet de règlement vise à modifier le règlement de lotissement numéro 109 afin de s'aligner aux modifications faites au règlement de zonage numéro 108 et au règlement de permis et certificats numéro 111. Le projet de règlement numéro 353 vise également à modifier le règlement numéro 334 relatif aux démolitions des bâtiments afin d'inclure des critères plus précis sur la démolition des immeubles patrimoniaux.

ZONES CONCERNÉES

L'ensemble des zones du territoire municipal est visé par ce projet de règlement.

DÉROULEMENT DE LA DÉMARCHE DE CONSULTATION PUBLIQUE

La Ville de Richmond entreprendra une démarche de consultation publique afin de connaître les points de vue de ses citoyens. Cette démarche comprend deux volets :

1. Séance d'information publique

La séance d'information se tiendra le lundi 19 janvier 2026, à 18 h 30, au café Les Trois Boucs, situé au 171, rue Principale Nord.

Au cours de cette rencontre, le maire présentera le projet de règlement et expliquera les impacts liés à son adoption. Les résidents de toutes les zones pourront poser des questions et obtenir des précisions supplémentaires.

2. Séance de consultation publique

Une séance de consultation publique se tiendra à une date qui sera fixée conjointement avec les citoyens. Lors de cette étape, les participants pourront proposer des ajustements ou modifications visant à améliorer le règlement.

Tous les citoyens qui souhaitent obtenir de plus amples informations au sujet du contenu de cet avis peuvent appeler au 819-826-3789 poste 221 ou par courriel à : urbaniste@ville.richmond.qc.ca.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Toutes les interventions devront se dérouler dans un climat respectueux et constructif, favorisant une participation harmonieuse de l'ensemble des citoyens.

DONNÉ À Richmond (Québec), ce 31 décembre 2025

Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et greffier-trésorier